

Changement des compteurs d'électricité.

Présentation M. le Maire.

Lors des Conseils municipaux des 8 juin 2016 et 22 septembre 2016, le conseil municipal a souhaité qu'une réflexion soit engagée sur un projet de délibération visant à exprimer l'opposition de la commune au remplacement des compteurs d'électricité par de nouveaux compteurs dits « intelligents » de type Linky.

Ces derniers mois ont ainsi permis à nombre d'élus municipaux de rencontrer des administrés inquiets des effets de ces compteurs sur leur santé.

Dans le cadre du principe de précaution, il est proposé au conseil municipal d'approuver la délibération suivante :

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux,

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante.

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée, le Conseil municipal de Villeneuve-lès-Béziers,

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à Enedis.

- décide que les compteurs d'électricité de Villeneuve-lès-Béziers, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (*de type Linky ou autre*), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (*GPRS ou autre*) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

- demande au Syndicat Départemental Hérault Energies d'intervenir immédiatement auprès d'Enedis pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Villeneuve-lès-Béziers.

Intervention M. Michel GARCIA « in extenso » Je suis ravi de voir que le 3 novembre 2016, le conseil municipal rejoint ce que je prône depuis des mois. Pour les sceptiques je vous engage à revoir mes articles parus sur mon blog « Villeneuve Environnement » les 2 et 23 juin 2016.

Monsieur Jean-Pierre MARC demande si à l'instar de 90% de communes françaises les compteurs électriques communaux n'ont pas été rétrocédés à un prestataire et s'interroge sur le bien fondée d'une délibération qui, en ce cas, ne serait que de pure forme.

Monsieur Régis GARCIN évoque un risque d'augmentation des tarifs, du coût général d'entretien ainsi que la disparition des heures creuses.

Monsieur Jean-Pierre MARC rappelle que la pose de ces nouveaux compteurs sera à terme destructeur d'emplois.

Monsieur Victor-Marie ROGÉ explique que les compteurs actuels fonctionnent parfaitement bien et que leur remplacement représenterait un gaspillage.

Où cet exposé et après en avoir délibéré les élus présents et représentés par :
25 voix pour

1 abstention (M. Patrick SOL)

se prononce à la majorité des voix contre l'implantation de compteur type « linky » sur le territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil Municipal est levée à 21h00.

**La secrétaire de séance,
Lucyle MORGAN.**